



## L ` H A N D I C A P

UNE QUESTION DES DROITS DE L'HOMME

*" Beaucoup a été accompli, mais le monde continue à lutter afin de créer des sociétés dans lesquelles des personnes handicapées se jouissent des mêmes possibilités que les autres membres de la famille humaine, et sont regardés et traités comme des partenaires égales dans la vie sociale, culturelle, politique et économique de nos nations. "*

*-Kofi Annan,*

*Bierut, Liban, 3 décembre 2001*

## **QUE SONT LES DROITS DE L'HOMME ?**

La déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 proclame : " Tous les êtres humains sont nés en liberté et en égalité de la dignité et des droits. Ils ont été offerts de la raison et de la conscience et devraient se comporter l'un envers l'autre d'un esprit fraternel. "

Nous avons tous entendus des droits de l'homme et avons une vague idée ce que c'est. Afin de donner quelques exemples ils incluent : la liberté de ne pas être discriminé, le droit de travailler, le droit d'éducation, le droit de participer dans le sport et la récréation, et le droit de créer une famille. Les droits de l'homme améliorent le bien-être et la dignité d'un individu et assurent que les nécessités de base sont mises à la disposition ou prise en considération. De les nier signifie que la valeur propre d'une personne n'est pas respectée.

## **EST-CE QUE LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES SONT RESPECTÉS ?**

Malheureusement la réponse est non. Les personnes handicapées sont confrontées à des obstacles permanentes de se réjouir des droits de l'homme fondamentales comme l'éducation, l'emploi, l'accès aux bâtiments et le transport et la participation dans la vie publique. Des abus terribles, y compris l'institutionnalisation à raison d'un handicap, et la violence envers des personnes handicapées n'obtiennent pas l'attention due de la société.

Avec plus de 600 millions de personnes handicapées dans le monde, ce n'est pas un problème qu'on peut ignorer. On estime que 80% des personnes handicapées vivent dans des pays de bas revenu et le plus souvent ils font partie des plus pauvres des pauvres. La pauvreté peut mener au handicap, par exemple, par une mauvaise hygiène et régime sanitaire, et un handicap peut mener à la pauvreté par l'accès limité du travail et d'occasion d'emploi.

## **POURQUOI A-T-ON BESOIN D'UNE CONVENTION SUR LES DROITS D'HOMMES HANDICAPÉS ?**

Actuellement les personnes handicapées ne peuvent pas se réjouir des droits fondamentales garantis pour tout le monde, y compris, par exemple, le droit d'égalité et de ne pas être discriminé, le droit d'éducation, le droit de travail, et le droit de participer dans le sport et dans des activités de récréation. Le problème du handicap a été abordé au niveau international depuis plus de 20 ans. Un document important, les règles pour l'égalisation des chances des handicapés des Nations Unies (ONU), encourage les gouvernements de produire un engagement moral et politique de travailler envers l'égaliser des occasions pour les personnes handicapées. Cependant on ne peut pas sous-estimer ce document de provoquer des changements positifs pour les personnes handicapées pendant les années passées, c'est important de constater que les règles ne sont pas obligatoirement valables.

## **QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?**

Une convention de l'ONU sur les droits de personnes handicapées sera un document législatif où les états membres de l'ONU signeront une série de principes et standards et ils seront obligés de maintenir leur promesses. En outre, une convention aura une structure de contrôle et de réalisation, qui jouera un rôle important de surveiller que les états remplissent les obligations de la convention. Comme document législatif, cette convention autorisera les personnes handicapées et garantira leurs droits dans le monde entier, quel que soit leur niveau socio-économique.

## QU'EST-CE QU'ON VEUT ATTEINDRE PAR UNE CONVENTION ?

Le but est une convention dans laquelle les droits de personnes handicapés sont clairement prononcés et qui prend en considération les barrières avec lesquelles ils sont confrontés en réalisant leurs droits humains. En somme, ça mène à clarifier avec un document législatif que les personnes handicapées possèdent les mêmes droits que tous les êtres humains. Approuvant que la diversité de personnes est un profit pour la société, le but de la convention est d'éliminer la discrimination de personnes handicapés et d'assurer l'entière jouissance de leur droits civils, politiques, économiques, sociales et culturels.

## QUI EST-CE QUI VA EN PROFITER ?

Tout le monde va en profiter. Comme le titre de la convention indique, les vainqueurs principaux sont les personnes handicapées, parce que leurs droits seront clairement dessinés dans un document législatif. Pourtant la jouissance de droits humains par les personnes handicapés est finalement une affaire de tous les êtres humains. Où les droits humains de quelqu'un sont méprisés, les droits humains de tous sont en danger. Une convention représentera un moyen important dans l'effort d'assurer que les états tiendront leur promesse de construire des sociétés inclusive dans lesquelles des personnes handicapés sont des citoyens autorisés.

## UN DROIT DE SPORT ?

En relation avec le sport et la récréation, les hommes et les femmes sportifs handicapés ont, parmi d'autres, le droit de :

- participer à des activités de sport et de récréation a tous niveaux et, si convenable, d'être offert des programmer relative a leur handicap particulier ;
- organiser et participer à des activités sportives et de recevoir l'instruction, l'entraînement et le matériel nécessaires ; et
- l'accès aux lieux de manifestation pour le sport, la récréation et le loisir.

En outre, des enfants et des jeunes gens handicapés ont le droit d'accès égal de participer à des activités de sport, de récréation et de loisir, y compris dans le système éducatif, et de s'engager au jeu.

Cependant il est encore trop souvent le cas que des personnes handicapés ne jouissent pas de leurs droits de participer aux activités de sport et de récréation. Cette forme de discrimination est particulièrement aigu dans le cas de personnes avec un handicap intellectuel, psychiatrique ou psychosocial, qui souvent sont gardées dans des institutions et n'ont que d'opportunité singulier pour des activités signifiantes et de la stimulation pour nourrir leur personnalité et développement.

Même dans le cas où il y a un accès libre à des activités de sport et de récréation pour des personnes handicapés, ils se trouvent néanmoins face à des restrictions dues à des frais prohibitifs, des services et des programmes inéquitables ou de la qualité inférieure de leur intégration. Le manque de compréhension et de conscience de la façon d'inclure des personnes handicapés dans des activités de sport et de récréation a contribué aux pratiques d'exclusion et, accordement, leur participation dans le domaine reste sous valeur et ignorée.

La diversité est importante car elle enrichit notre société et afin d'avoir une diversité, tous le monde - les personnes handicapées incluses - doivent avoir le droit de participer à tous niveaux de notre société : dans la communauté, au travail, aux écoles, dans la politique et dans le sport.

Afin d'assurer que le droit de participer aux activités de sport et de récréation est inclus dans la convention : nous avons besoin de votre aide!

La loi internationale des droits de l'homme reconnaît que tout le monde a le droit de repos, de temps libre et de participer aux activités de récréation et de sport. En 1976, la première conférence internationale de ministres et de fonctionnaires supérieures responsables de l'éducation physique, organisée par l'UNESCO, a affirmé entre autres le droit de participer à l'éducation physique et sportive pour les personnes handicapées. Le traité qui vérifie la mise en application de l'alliance sur les droits économiques, sociaux et culturels sous le commentaire général 5 sur l'handicap reconnaît la relevance de ces droits amples pour les personnes handicapées contenant la participation aux activités de tourisme et de récréation, y compris le sport. Règle 11 des règles pour l'égalisation des chances des handicapés de l'ONU stipule :

## RÈGLE 11. LOISIRS ET SPORTS

Les Etats prendront les mesures voulues pour que les handicapés se voient offrir des possibilités égales en matière de loisirs et de sports.

1. Les Etats devraient prendre des mesures pour rendre accessibles aux handicapés les lieux de loisirs et de sports, hôtels, plages, stades, salles de gymnastique, etc. Il faudrait qu'une aide à ce titre soit apportée aux personnels s'occupant des loisirs et des sports, par le biais notamment de projets visant à assurer l'accessibilité, et de programmes favorisant la participation, l'information et la formation.

2. Les agences de tourisme et de voyage, les hôtels, les organisations bénévoles et autres services chargés d'organiser des activités de loisirs ou de voyage devraient offrir leurs services à tous, en tenant compte des besoins particuliers des handicapés. Une formation appropriée devrait être assurée à cette fin.

3. Il faudrait inciter les organisations sportives à multiplier les possibilités de participation des handicapés aux activités sportives. Dans certains cas, des mesures rendant ces activités accessibles pourraient suffire. Dans d'autres, il faudrait prendre des dispositions particulières ou organiser des manifestations sportives spéciales. Les Etats devraient appuyer la participation des handicapés aux manifestations nationales et internationales.

4. Les handicapés prenant part aux activités sportives devraient avoir accès à une instruction et à une formation de même qualité que celle que reçoivent les autres participants.

5. Les organisateurs d'activités sportives et récréatives devraient consulter les organisations d'handicapés lorsqu'ils mettent en place des services à l'intention des handicapés.

La participation de personnes handicapées aux activités de récréation et de sport est un droit de l'homme principal, cependant assez souvent ignoré. Les personnes handicapées font face à la discrimination de part et d'autres concernant leur temps de loisir approuvé et aussi à propos de leur accès et leur participation aux activités de récréation, y compris des activités de sport et des manifestations sportives comme spectateurs. Dans quelques cas, cette discrimination se manifeste à travers le déni d'accès à ces activités. Même en cas d'accès à des activités de sport et de récréation qui sont ouverts aux personnes handicapées, ils peuvent néanmoins faire face à des restrictions dues à cause de manque d'accès physique, frais prohibitif, des services et des programmes inéquitables ou bien à la qualité inférieure d'intégration. Le manque de connaissance et de compréhension concernant l'inclusion des personnes handicapées dans des activités de sport et de récréation a contribué à des pratiques d'exclusion et, accordement, leur participation dans ce domaine reste sous valeur et ignorée. Pour raison de quoi il est essentiel que la convention, couramment rédigé par l'ONU inclut explicitement ce droit et son application spécifique aux personnes handicapées.

## QU'EST-CE VOUS POUVEZ FAIRE ?

Il y a beaucoup de possibilités de s'engager. Le plus important est d'agrandir la propre connaissance !

- Découvrez le travail de la convention - visitez le site Web de l'ONU dédié aux personnes handicapées, où vous trouverez des informations utiles sur la convention, y compris les documents les plus actuels :

[www.un.org/esa/socdev/enable](http://www.un.org/esa/socdev/enable).

- Vous n'êtes pas membre d'une organisation pour des handicapés, adhérez-y ! La " International Disability Alliance " (L'alliance internationale pour handicapés) consiste de huit organisations globales. Pour des informations ultérieures sur ces organisations et le contact de votre association local, visitez :

[www.internationaldisabilityalliance.org](http://www.internationaldisabilityalliance.org).

- Faites-vous entendre ! Contactez votre député gouvernemental, les médias et les organisations pour handicapés et abordez vos priorités.
- Suivez les actions prises par votre gouvernement et votre organisation pour handicapés.
- Propagez la convention en informant vos amis, les organisations ou groupes communautaires à qui vous êtes adhérent et à travers des sites Web.

Nous avons besoin de votre intervention ! Visitez le site Web du comité international paralympique : [www.paralympic.org](http://www.paralympic.org) et laissez-nous savoir votre point de vue sur la convention, vos expériences dans le sport et la récréation relative aux droits de l'homme et des exemples spécifiques d'activités porte-parole concernant l'handicap, le sport et les droits de l'homme.

Rehabilitation International est un réseau mondial de personnes handicapées, offreur des services et agence gouvernementale, travaillant ensemble afin d'améliorer la qualité de vivre et de promouvoir les droits de l'homme pour personnes handicapés et leur familles. Visitez :

[www.rehab-international.org](http://www.rehab-international.org)

Le comité international paralympique (CIP) est l'organisation internationale représentant le sport pour des personnes handicapés. Le CIP organise, supervise et coordonne les jeux paralympiques et autres compétitions multi handicapés, dès quelles les championnats mondiaux et régionaux sont les plus importants. Le CIP est une organisation internationale d'intérêt général composée et dirigée par 160 comités national paralympiques et 5 fédérations international spécifiques de sport pour des personnes handicapés. Visitez :

[www.paralympic.org](http://www.paralympic.org)

RI and the IPC would like to thank Annabelle and Bart Schell for contributing to this document.